

La plateforme Sarthoise de coordination et d'orientation dans le repérage des troubles du neuro-développement chez l'enfant est issue d'un travail de construction commun entre l'EPSM de la Sarthe (pôle de psychiatrie infanto-juvénile) et l'ARPEP Pays de la Loire.



L'équipe est constituée de :

- 1 pédopsychiatre
- 1 pédiatre
- 1 infirmière coordinatrice
- 1 secrétaire
- 1 neuropsychologue
- 1 psychologue

La plateforme collabore sous forme de convention avec des psychologues, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, et des orthophonistes.

SCANNEZ →
et accédez au
LIVRET DE REPÉRAGE



https://handicap-v2.cegedim.cloud/sites/handicap/files/files-spip/pdf/brochure_reperage_tnd_2020.janv.pdf

Contact

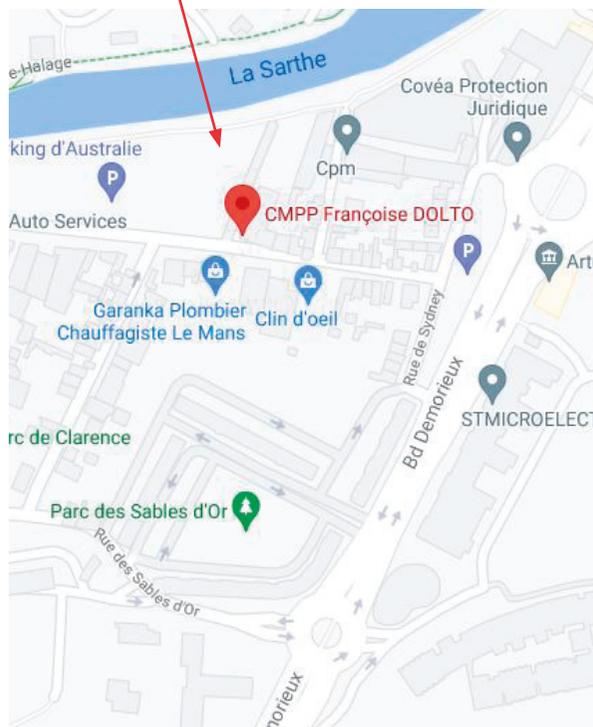
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.



02.72.34.07.60
pco.tnd72@planet-sante.fr



Locaux du CMPP Dolto
(ARPEP Pays de Loire)
32 rue d'Australie
72000 Le Mans



Google Maps



La solidarité en action
Association Régionale des Pays de la Loire

Repérage d'un
développement inhabituel
chez les enfants
de 0 à 6 ans

Information à destination des professionnels



PCO-TND 72

Plateforme de coordination et
d'orientation dans le repérage des
troubles du neuro-développement
chez l'enfant de 0 à 6 ans

Un TND c'est quoi ?

Les troubles neuro-développementaux (TND) sont des troubles se manifestant au cours de la période du développement, responsables d'une déviation plus ou moins précoce de la trajectoire développement typique.

Les conséquences se démarquent par des difficultés dans l'acquisition et l'exécution des fonctions :

du langage

Motrices

Intellectuelles

Sensorielles

Sociales

Comportementales



35 000 enfants, soit 1 enfant sur 10, naissent chaque année en France avec des troubles du neuro-développement (TND).

handicap.gouv



Objectif et missions de la plateforme

Evaluer, orienter et coordonner une prise en charge précoce et adaptée, accessible à tous par le biais d'un forfait financé par l'Assurance Maladie.

Pour les enfants, bénéficiant d'une grande plasticité de développement, il est important de diagnostiquer les troubles le plus tôt possible. La plateforme a pour objectifs de :

Accélérer l'accès à un diagnostic,

Favoriser des interventions précoces sans attendre,

Répondre aux problèmes d'errance diagnostique,

Réduire les sur-handicaps.



Le parcours pour les enfants et leurs parents

Repérage et évaluation par un médecin de 1^{ère} ligne qui renseigne un livret de repérage (voir page suivante) qu'il adresse, accompagné d'un courrier complémentaire d'éléments cliniques et contextuels, avec l'accord des parents, à la plateforme. Ce médecin reste le référent de l'enfant.

Etude du dossier par l'équipe pluridisciplinaire de la plateforme :

➔ **Dossier validé** : la plateforme contacte les parents afin d'enclencher le forfait

➔ **Dossier refusé** : la plateforme contacte le médecin pour s'assurer qu'un suivi sera engagé et proposer des préconisations

Évaluation approfondie afin de déterminer les actions (bilans, rééducation, diagnostics...) à mettre en oeuvre pour l'enfant, en collaboration avec les parents et le médecin référent (1^{ère} ligne).

Orientation et organisation ciblée vers les différents professionnels partenaires de la plateforme.

Bilan final rédigé et transmis aux parents.

Cadre réglementaire : Décret 2018-1247 du 28 décembre 2018, relatif à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination, Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGOS/DSS/DIA/2019/179 du 19/07/2019 relative à la mise en oeuvre des PCO TND, Recommandation HAS - Troubles TND - 02/2020